



Question concernant un organisme de logement

Par **mumudu21**, le **23/12/2010 à 05:57**

Bonjour,rnrnEst-ce qu'après la destruction d'un immeuble proche d'un autre immeuble, l'organisme de logement ne doit pas effectuer une dératisation rapide pour éviter la propagation de rats dans le quartier ? Des rats ont été vus près de l'immeuble et des rats malades y sont présents. Mon chien est mort après avoir lécher de l'urine de rat et est mort à la suite d'une hémorragie du à la leptospirose.rnrnMerci

Par **mimi493**, le **23/12/2010 à 09:15**

Il faut prévenir les services municipaux

Par **chris_idv**, le **23/12/2010 à 10:23**

Bonjour,rnrnL'organisme de logement / le syndic de gestion de l'immeuble n'a aucune obligation de dératiser ou de désinsectiser (cafards notamment), mais comme il est plus efficace de traiter tout un immeuble en même temps il est courant que ce soit organisé dans ce cadre.rnrnCordialement,

Par **mumudu21**, le **24/12/2010 à 07:31**

Merci. J'ai fait hier un courrier à la Mairie pour signaler la présence de rats. Il faut agir vite car cette maladie se transmet aux êtres humains et peut être fatale comme pour les animaux.